



549, rue Labelle  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 5L2

Région des Laurentides

---

## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 17 avril 2019, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des résolutions et règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Jérôme, Prévost et Saint-Hippolyte.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les résolutions et règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Jérôme – résolution : PPCMOI-2018-00210 ;  
règlements : 0309-421, 0309-420, 0309-418, 0300-013,  
0308-026, 0309-422 ;
- Prévost – règlement : 601-59 ;
- Saint-Hippolyte – règlements : 1173-19, 1174-19, 1170-19, 1171-19, 1007-10-03.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Saint-Jérôme, Prévost, Saint-Hippolyte ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

Roger Hotte, directeur général  
et secrétaire-trésorier